

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°001-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- désigner M. François BONNETAIN comme secrétaire de séance.**
- autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°002-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2026

Rapporteur :

Jean-Luc DELPEUCH

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du
15 décembre 2025**

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°003-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget principal : adoption du compte de gestion 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026.

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2025,

Considérant que le compte de gestion est un document établi par le receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté du Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget principal,**
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 FEVRIER 2026

DELIBERATION
N°004-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 49

Pour : 49

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggaï HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procurations(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget principal : adoption du compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le compte administratif dressé par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Il tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif, décisions modificatives) élaborés à partir des orientations budgétaires débattues au préalable.

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections, fonctionnement et investissement, qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2025 du Budget Principal, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	2 799 459,84 €	11 764 722,28 €	14 564 182,12 €
2 Dépenses exercice N	2 670 404,83 €	11 318 383,60 €	13 988 788,43 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	129 055,01 €	446 338,68 €	575 393,69 €
II Résultat antérieur	-551 961,76 €	2 233 473,34 €	1 681 511,58 €
A Solde d'exécution (I + II)	-422 906,75 €	2 679 812,02 €	2 256 905,27 €
3 Restes à réaliser Recettes N	502 950,94 €	0,00 €	502 950,94 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	794 748,56 €	0,00 €	794 748,56 €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-291 797,62 €	0,00 €	-291 797,62 €
Résultat d'ensemble (A + B)	-714 704,37 €	2 679 812,02 €	1 965 107,65 €

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°005-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget principal : affectation des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant qu'en comptabilité M. 57, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

L'exercice 2025 est clôturé avec un excédent de **2 256 905.27 €**.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 11 318 383,60 €

Recettes de fonctionnement : 11 764 722,28 €

RESULTAT 2025 **446 338,68 €**

Excédent antérieur reporté 2 233 473,34 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 2 679 812,02 €**EN INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement : 2 670 404,83 €

Recettes d'investissement : 2 799 459,84 €

RESULTAT 2025 **129 055,01 €**

Excédent reporté - 551 961,76 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 422 906,75 €

Reste à réaliser en dépenses : 794 748,56 €

Reste à réaliser en recettes : 502 950,94 €

Solde des restes à réaliser 2025 : - 291 797,62 €**Soit un besoin de financement de 714 704,37 €****AFFECTATION DE RESULTATS PROVISOIRES BP 2026****AFFECTATION EN RESERVE – 1068 : 714 704,37 €****RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE****– 002 – EXCEDENT : 1 965 107,65 €****RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE****– 001 – DEFICIT : 422 906,75 €**

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025****- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision****Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.****Ont signé au registre les membres présents.****Pour extrait certifié conforme.****Fait à Cluny le 17 février 2026****Le Président**
Jean-Luc DELPEUCH**Le secrétaire de séance**
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°006-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Vote des taux d'imposition 2026

La Communauté de communes n'ayant pas reçu pour 2026 l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, les estimations sont réalisées à partir des dispositions du projet de loi de finances.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX 2026	BASES PREVISIONNELLES 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	13,92 %	4 835 972	673 167 €
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44 %	17 271 606	766 859 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90 %	2 105 422	292 654 €
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13 %	2 559 637	735 833 €

- charger le Président de notifier cette décision aux services Préfectoraux
**- charger le Président de transmettre l'état 1259 complété à la Direction
Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la
présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°007-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggaï HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
(TEOM) 2026**

La Communauté de Communes du Clunisois dispose de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers dont la gestion est déléguée au SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Chaque année, le SIRTOM délibère pour déterminer les participations demandées aux deux collectivités qui la composent.

En 2026, il est anticipé une demande de participation de la part du SOIRTOM de l'ordre de 2 095 136 € pour la collecte des déchets, soit une augmentation de 16 628 € par rapport à la contribution 2025 (+0.80 %). De plus, afin de participer à la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative (RSI), la collectivité pourrait être amenée, en 2026, à verser 8 200 € supplémentaires afin d'équiper les camions de collecte en conséquence.

Afin que les recettes de fiscalité liées à la TEOM et les recettes de RSI puissent couvrir intégralement les frais liés à la gestion des ordures ménagères, il est proposé de maintenir le taux de TEOM à 10,60%.

TAXES	TAUX 2026	BASES PREVISIONNELLE S 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10,60 %	17 094 980	1 812 068 €

Cette recette sera complétée par les recettes attendues de la RSI, estimées à 311 000 € en 2026, de manière à neutraliser la contribution appelée par le SIRTOM.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- de maintenir le taux de la TEOM de la Communauté de Communes du Clunisois à 10,60%
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°008-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 48

Contre :

Abstentions : 2

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggaï HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget principal : adoption du budget primitif 2026

Vu le III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 pour adopter le référentiel M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5,

Vu le projet de Budget Primitif principal 2026 proposé par le Président (et qui a été adressé aux élus communautaires avec les rapports),

Le Budget primitif 2026 de la Communauté de communes du Clunisois est présenté en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **13 939 232,73 €** et la section d'investissement est équilibrée à hauteur de **3 749 090,04 €**. Soit un budget total 2026 de **17 688 323,17 €**.

La présentation du budget est détaillée dans la note de synthèse et la maquette annexées.

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	R002) 1 965 107,65	(D001) 422 906,75	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	794 748,56	R1068) 714 704,37
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	1 965 107,65	1 217 655,31	1 217 655,31
5	Déficit / excédent		1 965 107,65		
2	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)	12 059 232,00	11 824 125,08	2 231 434,73	501 434,00
0	Déficit / excédent	235 106,92		1 730 000,73	
2	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)	12 059 232,00	13 789 232,73	3 449 090,04	1 719 089,31
5	Déficit / excédent		1 730 000,73	1 730 000,73	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	1 880 000,73	150 000,00	150 000,00	1 880 000,73
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
0	Déficit / excédent	1 730 000,73			1 730 000,73
2	Total du budget (h = e + f + g)	13 939 232,73	13 939 232,73	3 749 090,04	3 749 090,04
6	Déficit / excédent				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions), décide de :

- adopter le budget primitif principal 2026 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que joint en annexe,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°009-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Attribution des subventions 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant que les actions des organismes listés concourent à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2026,

Dans le cadre du budget primitif 2026 est prévue une somme pour les subventions attribuées aux associations qui se répartissent de la façon suivante :

SECURITE	
SIVU OUEST CLUNISOIS	1 600,00 €
CENTRE PREVENTION INCENDIE BLANOT	800,00 €
CENTRE PREVENTION INCENDIE SAINT ANDRE LE DESERT	800,00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CLUNISOIS	1 500,00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE JONCY	1 000,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	650,00 €
ENVIRONNEMENT - ANIMAUX	
LES CHATS DU CŒUR	1 200,00 €
ESPACE FRANCE SERVICES	
AILE - PLATEFORME MOBILITE	2 700,00 €
ETAP - EPICERIE SOLIDAIRE	7 000,00 €
ETAP - FONCTIONNEMENT	6 700,00 €
LE PONT	4 000,00 €
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - CD 71	4 881,10 €
1001 FAMILLES	
LE PAS	1 900,00 €
FOYER RURAUX GRAND SECTEUR - BUS MARGUERITE	7 500,00 €
L'ATELIER PLURIEL	1 000,00 €
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	
SOLIDARITE PAYSANS	300,00 €
MOBILITE	
CLUB DE L'AMITIE DE BUFFIERES	700,00 €
ASCS JONCY	1 000,00 €
ENTRAIDE DES TROIS CANTONS	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 000,00 €
ECONOMIE	
IN CLUNISO - PTCE	10 000,00 €
MAISON DE LA TRANSMISSION DU GESTE	
ASSOCIATION CULTURE EN COMMUNS - ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE	2 000,00 €
ASSOCIATION DU SANATORIUM - PROGRAMMATION 26	5 500,00 €
TOURISME	
FEDERATION DES SITES CLUNISIENS	5 000,00 €
OFFICE DE TOURISME	270 000,00 €
MAISON DU TERROIR DE GENOUILLY	1 500,00 €
FOYER RURAUX GRAND SECTEUR	8 500,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2026,
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°010-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Pacte de solidarité budgétaire et fiscale : attributions 2026

Vu le pacte de solidarité budgétaire et fiscale 2021-2026 adopté en conseil communautaire le 25 octobre 2021 par délibération n°099-2021,

Vu les montants attribués pour l'année 2021 par délibération n°100-2021,
Vu les montants attribués pour l'année 2022 par délibération n°035-2022,
Vu les montants attribués pour l'année 2023 par délibération n°029-2023,
Vu les montants attribués pour l'année 2024 par délibération n°026-2024,
Vu les montants attribués pour l'année 2025 par délibération n°029-2025,

Il est proposé, pour l'année 2026, que ce fonds soit abondé, pour chaque commune, du montant équivalent à la contribution SDIS de l'année à la charge des communes. Le montant attribué pour chaque commune est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les montants présentés sont les montants définitifs,
L'utilisation des attributions des communes se faisant dans le cadre du règlement de ce fonds, les sommes nécessaires ont été prévues au budget 2026.

PACTE DE SOLIDARITE BUDGETAIRE ET FISCALE EN CLUNISOIS
MONTANTS D'ATTRIBUTION 2026

COMMUNE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Ameugny	5 581 €	5 634 €	6 020 €	6 266 €	6 474 €	6 593 €	36 568 €
Bergesserin	5 590 €	5 770 €	6 161 €	6 476 €	6 427 €	6 430 €	36 854 €
Berzé-le-Châtel	1 894 €	1 936 €	2 085 €	2 285 €	2 403 €	2 546 €	13 149 €
Blanot	5 776 €	5 925 €	6 347 €	6 896 €	7 386 €	7 652 €	39 982 €
Bonnay - St Ythaire*	10 055 €	10 058 €	16 275 €	17 477 €	17 870 €	18 496 €	90 231 €
Bray	5 086 €	5 137 €	5 683 €	5 932 €	6 353 €	6 674 €	34 865 €
Buffières	8 635 €	8 790 €	9 333 €	9 728 €	10 064 €	10 148 €	56 698 €
Burzy	2 375 €	2 360 €	2 490 €	2 615 €	2 733 €	2 878 €	15 451 €
Château	7 219 €	7 419 €	8 147 €	8 637 €	8 821 €	8 955 €	49 198 €
Chérizet	1 608 €	1 619 €	1 768 €	1 938 €	2 076 €	2 199 €	11 208 €
Chevagny-sur-Guye	2 499 €	2 490 €	2 542 €	2 574 €	2 723 €	2 742 €	15 570 €
Chiddes	3 270 €	3 360 €	3 566 €	3 682 €	3 832 €	3 835 €	21 545 €
Chissey-lès-Mâcon	7 401 €	7 626 €	7 930 €	8 258 €	8 535 €	8 664 €	48 414 €
Cluny	158 657 €	162 469 €	173 915 €	181 926 €	187 672 €	188 685 €	1 053 324 €
Cortambert	7 723 €	7 871 €	8 414 €	9 039 €	9 631 €	9 732 €	52 410 €
Cortevaix	8 210 €	8 317 €	8 840 €	9 690 €	10 190 €	10 257 €	55 504 €
Curtill-sous-Bufferies	2 892 €	2 938 €	3 143 €	3 312 €	3 478 €	3 529 €	19 292 €
Donzy-le-Pertuis	4 621 €	4 684 €	5 015 €	5 088 €	5 107 €	5 004 €	29 519 €
Flagy	5 074 €	5 117 €	5 430 €	5 952 €	6 150 €	6 282 €	34 005 €
Jalogny	10 790 €	11 295 €	12 378 €	13 244 €	13 606 €	13 936 €	75 249 €
Joncy	16 919 €	17 246 €	18 274 €	19 109 €	19 984 €	20 138 €	111 670 €
La Guiche	17 155 €	17 446 €	18 710 €	19 383 €	19 875 €	19 985 €	112 554 €
Lournand	10 265 €	10 386 €	11 057 €	11 498 €	11 731 €	11 803 €	66 740 €
Massilly	11 548 €	11 654 €	11 923 €	12 261 €	12 414 €	12 360 €	72 160 €
Mazille	11 866 €	12 016 €	12 697 €	13 342 €	13 944 €	14 109 €	77 974 €
Passy	2 392 €	2 464 €	2 668 €	2 878 €	2 899 €	3 017 €	16 318 €
Pressy-sous-Dondin	3 791 €	3 898 €	4 165 €	4 364 €	4 529 €	4 532 €	25 279 €
Sailly	2 966 €	2 998 €	3 155 €	3 459 €	3 698 €	3 817 €	20 093 €
Saint-André-le-Désert	9 779 €	10 019 €	10 542 €	11 049 €	11 361 €	11 599 €	64 349 €
Saint-Clement-sur-guye	4 804 €	4 907 €	5 226 €	5 554 €	5 946 €	6 146 €	32 583 €
Sainte-Cécile	7 618 €	7 698 €	8 128 €	8 527 €	8 756 €	9 000 €	49 727 €
Saint-Huruge	1 978 €	1 914 €	1 994 €	2 185 €	2 340 €	2 479 €	12 890 €
Saint-Marcelin-de-Cray	6 294 €	6 299 €	6 681 €	7 102 €	7 459 €	7 844 €	41 679 €
Saint-Martin-de-Salence	3 517 €	3 561 €	3 752 €	4 068 €	4 357 €	4 591 €	23 846 €
Saint-Martin-la-Patrouill	2 224 €	2 212 €	2 361 €	2 588 €	2 755 €	2 919 €	15 059 €
Saint-Vincent-des-Prés	3 862 €	3 884 €	4 131 €	4 528 €	4 606 €	4 577 €	25 588 €
Saint-Ythaire*	4 994 €	5 077 €	- €	- €	- €	- €	10 071 €
Salornay-sur-Guye	27 365 €	28 052 €	30 004 €	31 373 €	30 998 €	31 143 €	178 935 €
Sigy-le-Châtel	4 023 €	4 103 €	4 440 €	4 655 €	4 725 €	4 730 €	26 676 €
Sivignon	5 589 €	5 761 €	6 233 €	6 532 €	6 743 €	6 898 €	37 756 €
Taizé	4 859 €	5 056 €	5 364 €	5 639 €	5 774 €	5 937 €	32 629 €
Vineuse-sur-Fregande	20 993 €	21 394 €	22 686 €	24 770 €	25 458 €	26 291 €	141 592 €
TOTAL	449 757 €	458 860 €	489 673 €	515 879 €	531 883 €	539 152 €	2 985 204 €
EVOLUTION							
EVOLUTION €	2 105 €	9 103 €	30 813 €	26 206 €	16 004 €	7 269 €	
EVOLUTION %	0,47%	1,98%	6,29%	5,08%	3,01%	1,35%	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°011-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Pacte de solidarité budgétaire et fiscale : attributions des fonds de concours

Dans le cadre du « Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois pour les années 2015 à 2019 » adopté le 12/02/2015, la communauté a créé un fonds de solidarité et d'aide à l'investissement communal. Le règlement de ce fonds a été adopté en conseil communautaire du 2/06/2015. Une prorogation d'un an pour l'année 2020 a été adoptée en conseil communautaire du 27/01/2020, délibération n°004-2020.

Ce pacte de solidarité budgétaire et fiscale a été renouvelé le 25/10/2021 par délibération n°099-2021 pour les années 2021 à 2026. La délibération n°100-2021 fixe le montant des attributions pour l'année 2021.

La délibération n°035-2022 fixe le montant des attributions pour l'année 2022.

La délibération n°029-2023 fixe le montant des attributions pour l'année 2023.

La délibération n°027-2024 fixe le montant des attributions pour l'année 2024.

La délibération n°029-2025 fixe le montant des attributions pour l'année 2025.

La délibération n°010-2026 fixe les montants pour l'année 2026.

Les communes ont la possibilité de mobiliser ces fonds par des opérations de mutualisation, ou par des fonds de concours en investissement ou en fonctionnement. L'utilisation est soumise au règlement du fonds de concours.

Les demandes doivent être approuvées par le conseil communautaire, qui doit donc se prononcer sur les projets suivants :

Fonds de concours en fonctionnement

Commune de Chevagny-sur-Guye

Somme disponible : **10 584 €**

Projet : Fonctionnement du gîte communal pour **1 599,28 € TTC**

Financement :

Fonds de concours 2023 : 799,64 €

Autofinancement : 799,64 €

Commune de Cortevaix

Somme disponible : **20 447 €**

Projet : Enfouissement lignes TELECOM pour **18 903,00 € TTC**

Financement :

Fonds de concours 2025 : 7 000,00 €

Autofinancement : 11 903,00 €

Commune de Massilly

Somme disponible : **12 360 €**

Projet : Dépenses de fonctionnement du service technique pour **25 559.86 € TTC**

Financement :

Fonds de concours 2025 : 11 518 €

Autofinancement : 14 041,86 €

Fonds de concours en investissement

Commune de Chevagny-sur-Guye

Somme disponible : **10 584 €**

Projet : Modernisation des bâtiments communaux pour **1 049 € HT**

Financement :

Fonds de concours 2023 : 524,50 €

Autofinancement : 524,50 €

Commune de Chiddes

Somme disponible : **7 667 €**

Projet : Restauration de l'église pour **49 765 € HT**

Financement :

Fonds de concours 2025 : 3 832 €

Subvention DRAC : 19 906 €

Subvention Région : 9 953 €

Autofinancement : 16 074 €

Commune de CortevaixSomme disponible : **20 447 €****Projet** : Enfouissement éclairage public pour **7 024 € HT**

Financement :

Fonds de concours 2025 : 3 190 €

Autofinancement : 3 834 €

Commune de Curtil-sous-BufferièresSomme disponible : **7 007 €****Projet** : Etudes aménagement Centre Bourg pour **13 120 € HT**

Financement :

Fonds de concours 2025 : 3 478,00 €

Autofinancement : 9 642,00 €

Commune de JalognySomme disponible : **41 395 €****Projet** : Travaux de voirie pour **40 214,55 € HT**

Financement :

Fonds de concours 2023 : 609,00 €**Fonds de concours 2024 : 12 997 €**

AAP Département 2025 : 5 200 €

Autofinancement : 21 408,55 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- attribuer aux communes les fonds de concours ci-dessus,
- valider les durées d'amortissement prévues pour chaque opération d'investissement,
- autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- autoriser le Président à effectuer les écritures correspondantes
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**Ont signé au registre les membres présents.****Pour extrait certifié conforme.****Fait à Cluny le 17 février 2026****Le Président
Jean-Luc DELPEUCH****Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°012-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Adoption des autorisations de programmes sur la base du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissement et décline les financements nécessaires à leur réalisation.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Clunisois approuvé par délibération n°145-2025 du 15 décembre 2025,

Vu la note de synthèse du budget primitif 2026 présentée en séance,

Vu la délibération n°031-2025 d'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement,

Vu les autorisations de programmes listées ci-dessous actualisées,

NUMERO	LIBELLE AUTORISATION DE PROGRAMME - AP	ETAT	MONTANT
2024001	ACHAT DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE	TERMINEE	705 713 €
2024002	FONDS DE CONCOURS	EN COURS	1 259 695 €
2024003	PÔLE D'ACCUEIL DU CLUNISOIS	EN COURS	3 600 000 €
2024004	MAISON DU GESTE	EN COURS	1 456 591 €
2024005	DEVIATION RD465	EN COURS	200 000 €
2024006	ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	EN COURS	150 000 €
2024007	JALONNEMENT CYCLABLE	EN COURS	255 000 €
2024008	AIDE A L'INSTALLATION DE POINTS DE REGROUPEMENT DECHETS	EN COURS	15 000 €
2024009	CHEMINS DE RANDONNEES DU CLUNISOIS	EN COURS	245 000 €
2024010	INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	EN COURS	81 000 €
2024011	EQUIPEMENT MOBILIER	EN COURS	32 500 €
2024012	IMMOBILIER D'ENTREPRISE	FERMEE	- €
2024013	TRAVAUX D'AMENAGEMENT FROMAGERIE BERNARD	EN COURS	27 355 €
2024014	LABORATOIRE ACQUISITION MATERIEL ET PROVISION	EN COURS	277 600 €
2024015	EXTENSION CLUB JEUNES	EN COURS	240 000 €
2024016	SONORISATION DES ESPACES DE L'ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE	TERMINEE	7 972 €
2024017	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	EN COURS	19 380 €
2024018	ENTRETIEN PISCINE	EN COURS	150 000 €
2024019	VEHICULES	EN COURS	350 000 €
2024020	REHABILITATION DU RDC DE LA GARE	EN COURS	80 000 €
2024021	INTERMODALITES	EN COURS	240 000 €
2024022	RECUPERATEURS DES EAUX DE PLUIE	FERMEE	- €
2025001	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SALORNAY SUR GUYE	EN COURS	175 000 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les autorisations de programmes sur la base du Plan Pluriannuel d'investissement présentées en séance,
- Inscrire au budget 2026 les crédits de paiement correspondant
- autoriser le Président à engager toute démarche rendue nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°013-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 49

Contre : 1

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance a été instaurée par la loi de finances pour 2024, en remplacement de la taxe sur les recettes de l'exploitation du réseau routier concédé. Elle est destinée à financer les investissements dans les infrastructures de transports, notamment ferroviaires.

La taxe s'applique aux entreprises dont le revenu annuel de l'exploitation est supérieur à 120 M€ et dont le niveau de rentabilité est supérieur à 10 % sur les sept derniers exercices (à l'exclusion des exercices les plus extrêmes). La taxe représente alors 4,6 % de la fraction de revenu qui dépasse le seuil de 120 M€.

Si l'essentiel de cette taxe est affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF), un douzième de son produit revient aux communes et intercommunalités et un autre douzième aux départements et collectivités assimilées. La répartition des fractions revenant aux collectivités locales est déterminée en fonction de la longueur de voirie en gestion. Pour 2024, ce sont 45,8 M€ qui reviennent aux communes et aux intercommunalités.

Par décret n°2025-964 du 12 septembre 2025, il est précisé que ce sont les EPCI-FP qui percevront une partie de la taxe et devront la reverser aux communes lorsque ces dernières sont compétentes en matière de voirie. Il est précisé également, à l'article 2 de ce décret que l'EPCI dispose de deux mois à compter de la notification des sommes attribuées pour délibérer, à la majorité des 2/3 du Conseil, son reversement ainsi que la part affectée à chaque commune membre en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence. Cette dotation de reversement constitue une dépense obligatoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024, la Communauté de communes du Clunisois s'est vue notifier une dotation de 30 513 € qu'il convient dès lors de reverser aux communes membres, sur la base des longueurs de voirie DGF.

Vu la loi de finances pour 2024,

Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025, et plus particulièrement son article 2,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clunisois,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 49 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de :

- **valider la répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance 2024 qui sera perçue en 2026 telle que suit :**

		TOTAL	MONTANT ATTRIBUE
	CC DU CLUNISOIS	604 081	30 513,00 €
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Longueur de voirie en mètres	MONTANT REVERSE
71007	AMEUGNY	7 788	393,38 €
71030	BERGESSERIN	13 396	676,65 €
71031	BERZE-LE-CHATEL	7 393	373,43 €
71039	BLANOT	5 987	302,41 €
71042	BONNAY-SAINT-YTHAIRE	30 703	1 550,85 €
71057	BRAY	10 722	541,58 €
71065	BUFFIERES	14 651	740,04 €
71068	BURZY	5 917	298,88 €
71112	CHATEAU	12 824	647,76 €
71125	CHERIZET	4 783	241,60 €
71127	CHEVAGNY-SUR-GUYE	6 556	331,15 €
71128	CHIDDES	11 752	593,61 €
71130	CHISSEY-LES-MACON	7 073	357,27 €
71137	CLUNY	68 356	3 452,76 €
71146	CORTAMBERT	18 802	949,72 €

71147	CORTEVAIX	11 396	575,63 €
71163	CURTIL-SOUS-BUFFIERES	6 138	310,04 €
71181	DONZY-LE-PERTUIS	5 775	291,70 €
71199	FLAGY	9 645	487,18 €
71231	GUICHE	31 158	1 573,84 €
71240	JALOGNY	14 994	757,37 €
71242	JONCY	24 988	1 262,18 €
71264	LOURNAND	20 687	1 044,93 €
71287	MASSILLY	9 789	494,46 €
71290	MAZILLE	16 698	843,44 €
71344	PASSY	5 345	269,98 €
71358	PRESSY-SOUS-DONDIN	18 546	936,79 €
71381	SAILLY	6 539	330,29 €
71387	SAINT-ANDRE-LE-DESERT	25 395	1 282,74 €
71397	SAINTE-CECILE	12 924	652,81 €
71400	SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	14 580	736,46 €
71427	SAINT-HURUGE	3 848	194,37 €
71446	SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	21 397	1 080,79 €
71452	SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY	16 333	825,00 €
71458	SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	6 356	321,05 €
71488	SAINT-VINCENT-DES-PRES	6 551	330,90 €
71495	SALORNAY-SUR-GUYE	15 911	803,69 €
71521	SIGY-LE-CHATEL	5 217	263,52 €
71524	SIVIGNON	21 371	1 079,48 €
71532	TAIZE	5 463	275,94 €
71582	LA VINEUSE SUR FREGANDE	40 334	2 037,33 €

- inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires pour ces reversements
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°014-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Daniel GELIN

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Budget annexe « Régie assainissement » : adoption du compte
de gestion 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 20 janvier 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2025, pour le budget annexe de la « Régie Assainissement »,

Considérant que le compte de gestion est un document établi par le receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la régie,

Considérant que la collectivité a procédé en 2024 à une reprise anticipée des résultats du SPANC du Clunisois – arrêté de dissolution n°71-2025-14-24-0002,
Considérant que la reprise exacte des résultats de fonctionnement a fait l'objet en 2025 d'un budget supplémentaire, délibération n°149-2025,
Considérant que les résultats calculés à partir de la balance comptable font ressortir une différence de 101,18€ dans le résultat d'investissement transféré par le SPANC – Montant inscrit au CA 2025 = 12 591,04€ / Montant définitif transmis par le SGC de Mâcon = 12 489,86€

Considérant que la reprise exacte des résultats en fonctionnement et en investissement sera intégrée au budget 2026 de la régie assainissement,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue – **autre la reprise exacte des résultats du SPANC du Clunisois en investissement** – par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Régie Assainissement »,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 FEVRIER 2026

DELIBERATION N°015-2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Daniel GELIN

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe « Régie assainissement » - Adoption du compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 20 janvier 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 avril 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif, **autre la reprise exacte des résultats du SPANC du Clunisois en investissement faisant ressortir une différence de 101,18€ dans le résultat d'investissement transféré par le SPANC – Montant inscrit au CA 2025 = 12 591,04€ / Montant définitif transmis par le SGC de Mâcon = 12 489,86€**

Le Conseil Communautaire est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2025 du Budget annexe Régie Assainissement, qui peuvent se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	956 572,29 €	1 449 922,79 €	2 406 495,08 €
2	Dépenses exercice N	1 244 625,19 €	1 209 336,40 €	2 453 961,59 €
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-288 052,90 €	240 586,39 €	-47 466,51 €
II	Résultat antérieur	-253 357,85 €	663 029,26 €	409 671,41 €
A	Solde d'exécution (I + II)	-541 410,75 €	903 615,65 €	362 204,90 €
3	Restes à réaliser Recettes N	660 489,59 €	0,00 €	660 489,59 €
4	Restes à réaliser Dépenses N	514 747,34 €	0,00 €	514 747,34 €
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	145 742,25 €	0,00 €	145 742,25 €
	Résultat d'ensemble (A + B)	-395 668,50 €	903 615,65 €	507 947,15 €

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- adopter le compte administratif du budget annexe « Régie Assainissement » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
 Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
 François BONNETAIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°016-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Daniel PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Budget annexe « Régie assainissement » -
Affectation des résultats 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 20 janvier 2026,

Considérant qu'en comptabilité M.49, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2025 du budget annexe « Régie Assainissement », il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

L'exercice 2025 est clôturé avec un excédent de **362 204,90 € diminué de 101,18€ suite à la reprise exacte du résultat d'investissement transféré du SPANC, soit 362 103,72€**

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 209 336,40 €

Recettes de fonctionnement : 1 449 922,79 €

RESULTAT 2025 : 240 586,39 €

Excédent antérieur reporté : 663 029,26 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 903 615,65 €**EN INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement : 1 244 625,19 €

Recettes d'investissement : 956 572,29 €

RESULTAT 2025 : - 288 052,90 €

Déficit reporté : -253 357,85 €

Déficit reporté corrigé suite au transfert du SPANC : -253 459,03 €**RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 541 511,93 €**

Reste à réaliser en dépenses : 514 747,34 €

Reste à réaliser en recettes : 660 489,59 €

Solde des restes à réaliser 2025 : 145 742,25 €**Soit un besoin de financement de 395 769,68€****AFFECTATION DE RESULTATS BP 2026****RESULTAT D'EXPLOITATION – 002 – EXCEDENT : 903 615,65 €****AFFECTATION EN RESERVE – c/1068 : 395 769,68 €****RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE – 002 – EXCEDENT :
507 845,97 €****RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE – 001 – DEFICIT :****541 511,93 €**

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025**
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**Ont signé au registre les membres présents.****Pour extrait certifié conforme.****Fait à Cluny le 17 février 2026****Le Président
Jean-Luc DELPEUCH****Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°017-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Daniel GELIN

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe « Régie assainissement » -
Budget primitif 2026

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T.,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 20 janvier 2026,
Vu le projet de Budget Primitif Annexe « Régie Assainissement » 2026 proposé par le Président,

Le Budget primitif du budget annexe Régie Assainissement est présenté en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **1 805 510,97 €** et la section d'investissement est équilibrée à hauteur de **2 183 067,49 €**. Soit un budget total 2026 de **3 988 578,46 €**.

La présentation du budget est détaillée dans la note de synthèse et la maquette annexées.

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 507 845,97	(D001) 541 511,93	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	514 747,34	R1068) 395 769,68
2					660 489,59
5	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) Déficit / excédent	0,00	507 845,97	1 056 259,27	1 056 259,27
2	Propositions 2026 (d) Déficit / excédent	801 209,00	1 082 665,00	911 808,22	122 506,25
0			281 456,00	789 301,97	
2	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d) Déficit / excédent	801 209,00	1 590 510,97	1 968 067,49	1 178 765,52
5			789 301,97	789 301,97	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	1 004 301,97	215 000,00	215 000,00	1 004 301,97
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) Déficit / excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
0		789 301,97			789 301,97
2	Total du budget (h = e + f + g) Déficit / excédent	1 805 510,97	1 805 510,97	2 183 067,49	2 183 067,49
6					

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- adopter le budget primitif annexe « Régie Assainissement » 2026 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°018-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Daniel GELIN

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Budget annexe « Régie assainissement » -
Adoption des autorisations de programmes sur la base du Plan Pluriannuel
d'Investissement (PPI)**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissement et décline les financements nécessaires à leur réalisation.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Clunisois approuvé par délibération n°145-2025 du 15 décembre 2025,

Vu la note de synthèse du budget primitif 2026 présentée en séance,

OPERATIONS	TOTAL	24/25	2026	2027	2028	2029
SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT	480 000 €	- €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	
REHABILITATION STATION D'EPURATION - BUFFIERES	178 000 €	- €	178 000 €			
REHABILITATION STATION D'EPURATION - FLAGY	369 132 €	118 201 €	250 931 €			
TRAVAUX DE DEVOIEMENT NOUVELLE GENDARMERIE - CLUNY	90 000 €	- €	90 000 €			
REPRISE D'UN RESEAU SALLE DES FETES - SAINT CLEMENT SUR GUYE	47 209 €	20 367 €	26 842 €			
REHABILITATION RESEAUX CLOÎTRE DE L'ABBAYE - CLUNY	229 200 €	116 189 €	113 011 €			
PHASE DE CONSULTATION DE TRAVAUX DE RESEAUX - LA GUICHE	45 324 €	45 324 €				
REHABILITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA GUICHE	1 704 060 €	8 460 €	- €	465 200 €	465 200 €	765 200 €
TOTAL	3 142 925 €	308 541 €	838 784 €	645 200 €	585 200 €	765 200 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter les autorisations de programmes sur la base du Plan Pluriannuel d'investissement présentées en séance,**
- **Inscrire au budget 2026 les crédits de paiement correspondant**
- **autoriser le Président à engager toute démarche rendue nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°019-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe Zone de la Courbe -
Adoption du compte de gestion 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2024, pour le budget annexe de la « Zone de la Courbe »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Courbe »,**
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°020-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 49

Pour : 49

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe Zone de la Courbe -
Adoption du compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026.

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 avril 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2025 du Budget annexe Zone Courbe, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

Colonne 1	Colonne 2	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	43 809,07 €	43 903,07 €	87 712,14 €
2	Dépenses exercice N	43 903,07 €	43 903,07 €	87 806,14 €
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-94,00 €	0 €	-94,00 €
II	Résultat antérieur	--43 809,07 €	-50 954,96 €	-94 764,03 €
A	Solde d'exécution (I + II)	--43 903,07 €	-50 954,96 €	-94 858,03 €
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat d'ensemble (A + B)	-43 903,07 €	-50 954,96 €	-94 858,03 €

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Courbe » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°021-2026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Budget annexe Zone de la Courbe -
Affectation des résultats 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 janvier 2026,

Considérant qu'en comptabilité M.57, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2025 du budget annexe « Zone de la Courbe », il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

Le compte administratif fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement de 0 €

- Un déficit reporté de 50 954,96 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 50 954,96 €

- Un déficit d'investissement de 94,00 €
- Un déficit reporté de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 43 809,07 €

Le résultat est repris et affecté au budget primitif 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – Déficit : 50 954,96 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit : 43 903,07 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026****DELIBERATION
N°022-2026****NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

**Budget annexe Zone de la Courbe -
Adoption du budget primitif 2026**

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Vu le projet de Budget Primitif Annexe « Zone de la Courbe » 2026 proposé par le Président,

Le Budget primitif du budget annexe Zone de la Courbe est présenté en équilibre.

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025	Résultats antérieurs (a)	(D002) 50 954,96	(R002) 0,00	(D001) 43 903,07	(R001) 0,00
					(R1068) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	50 954,96	0,00	43 903,07	0,00
	Déficit / excédent	50 954,96		43 903,07	
2026	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)	11 866,19	73 468,50	0,00	33 255,72
	Déficit / excédent		61 602,31		33 255,72
5	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)	62 821,15	73 468,50	43 903,07	33 255,72
	Déficit / excédent		10 647,35	10 647,35	
2026	Opérations d'ordre de section à section (f)	43 903,07	33 255,72	33 255,72	43 903,07
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
2026	Déficit / excédent	10 647,35			10 647,35
	Total du budget (h = e + f + g)	106 724,22	106 724,22	77 158,79	77 158,79
	Déficit / excédent				
Pour info 020 - 022		0,00		0,00	

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- adopter le budget primitif annexe « Zone de la Courbe » 2026 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°023-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe Zone de la Gare -
Adoption du compte de gestion 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2025, pour le budget annexe de la « Zone de la Gare »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Gare »,**
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Cluny le 17 février 2026

**Le Président
Jean-Luc DELPEUCH**

**Le secrétaire de séance
François BONNETAIN**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°024-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 49

Pour : 49

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe Zone de la Gare -
Adoption du compte administratif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 avril 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2025 du Budget Annexe Zone Gare, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

Colonne1	Colonne2	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Dépenses exercice N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I	Résultat de l'exercice (1-2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
II	Résultat antérieur	-24 643,15 €	38 449,00 €	13 805,85 €
A	Solde d'exécution (I + II)	-24 643,15 €	38 449,00 €	13 805,85 €
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat d'ensemble (A + B)	-24 643,15 €	38 449,00 €	13 805,85 €

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Gare » de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,
-autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026**DELIBERATION**
N°025-2026**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**

Présents :

- Titulaires : 39
- Suppléants : 4

Excusés : 13

Absents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Date d'affichage :

12/02/2026

Date de convocation :

27/01/2025

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présent(s) : Edith LEGRAND - Jean-François FARENC - Christophe PARAT - Jean-Pierre RENAUD - Bernard FROUX - Michel LABARRE - Philippe BERTRAND - Pierre NUGUES - Julien PLASSIARD - Pierre LE MONNIER (sup.) - Sylvain CHOPIN - Marie FAUVET - Jean-Luc DELPEUCH - Frédérique MARBACH - Elisabeth LEMONON - Haggai HES - Marie-Hélène BOITIER - Aline VUE - Pascal CRANGA - Régine GEOFFROY - Guy PONCET - Aymar DE CAMAS - Robert PERROUSSET - Emmanuel KUENTZ (sup.) - Daniel GELIN - Christian MORELLI - Brigitte SYRE - Gérard SCHALL - François BONNETAIN - Laurent ENGEL - Alain DE JAVEL - Nicolas JULIEN - Jacqueline LEONARD-LARIVE - Catherine BERTRAND - Alain DOUARD - Michèle METRAL - Eric DESGEORGES (sup.) - Thierry DEMAIZIERE - Gérard LEBAUT - Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 39 et 40) - Jean-Marc BERTRAND - Danièle MYARD (sup.) - Alain-Marie TROCHARD.

Procurator(s) : Catherine NEVE donne pouvoir à Régine GEOFFROY - Alain GAILLARD donne pouvoir à Marie FAUVET - Jocelyne MOLLET donne pouvoir à Gérard SCHALL - Alain MALDEREZ donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Marie-Laure VIARD donne pouvoir à Catherine BERTRAND - Marjorie DUMONTOY donne pouvoir à Bernard FROUX - Serge MARSOVIQUE donne pouvoir à François BONNETAIN.

Etai(ent) absent(s) : Virginie LOGEROT - Armand LAGROST - Sylvain CHOPIN - Vincent POULAIN - Catherine NEVE - Patrick GIVRY.

Etaient excusé(s) : Virginie LOGEROT - Christophe GUITTAT - Josette DESCHANEL - Catherine NEVE - Alain GAILLARD - Jocelyne MOLLET - Marjorie DUMONTOY - Alain MALDEREZ - Marie-Laure VIARD - Serge MARSOVIQUE - Patrice GOBIN - Charles DECONFIN - Philippe BORDET.

Secrétaire de séance : François BONNETAIN

Budget annexe Zone de la Gare -
Affectation des résultats 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2026,

Considérant qu'en comptabilité M.57, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2025 du budget annexe « Zone de la Gare », il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de
0,00 €
- Un excédent reporté de 38 449,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 38 449,00 €

- Un déficit d'investissement de 24 643,15 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 24 643,15 €

Le résultat est repris et affecté au budget primitif 2026 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – Excédent 38 449,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit 24 643,15 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny le 17 février 2026

Le Président
Jean-Luc DELPEUCH

Le secrétaire de séance
François BONNETAIN